



# Ecole Départementale de Musique et de Théâtre de la Haute-Saône Conservatoire à rayonnement intercommunal

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 070-257002584-20220328-2022\_20-DE



## Tarifs spécifiques 2022 / 2023 Délibération du 28 mars 2022

### Tarifs pour le personnel titulaire ou contractuel de l'EDMT 70

Frais de gestion annuels : 10 €

Cours de chant pour un professeur de FM ou DUMI : Gratuit (si disponibilité dans la classe)

Autres cours : Atelier Collectif Adhérent, QF 3 maxi

### Décote sur les cotisations des familles pour cours non remplacés

Remboursement à partir de 4 cours supprimés et non remplacés, en cas d'absence de l'enseignant ou sur présentation d'un certificat médical.

La facture trimestrielle sera réduite à hauteur d'1/3.

### Réduction accordée aux élèves participant aux ensembles amateurs

Deux tarifs de réduction sont proposés : 22€ ou 55€ par trimestre.

La réduction accordée par la collectivité ou l'association fait l'objet d'une convention avec l'EDM70. La participation effective des élèves aux répétitions et animations de l'ensemble est vérifiée au moyen des feuilles de présence.

### Location des instruments du parc départemental

Location d'un instrument ou de matériel par une association / organisme extérieur :

Tarif journalier : 20€

Pour un trimestre : 47€

Le tarif de location d'un instrument est de 47€ par trimestre.

Trois trimestres sont facturés par année scolaire soit un total de location de 141€ par an.